



TARIF 2020

Formation B-VCA (ouvriers) & VOL-VCA (cadres opérationnels)

La Loi sur le Bien-être du 4 août 1996 a étendu le champ de vision aux travaux avec des tiers. La certification VCA atteste qu'un travailleur est en mesure de respecter des normes de sécurité très strictes. Cette certification est particulièrement importante pour les entreprises du secteur de la construction.

Qu'est-ce que c'est ?

- ▶ L'abréviation **VCA** vient du terme original hollandais VCA («Veiligheid-, gezondheid- en milieu- Checklist Aannemers») et a été utilisée à la place de la traduction LSC (Liste de contrôle SSE entreprise contractante). Le terme VCA est presque devenu une marque reconnue partout dans le monde des donneurs d'ordres et des entreprises contractantes.

Certification :

- ▶ Pour obtenir cette certification, l'entreprise doit former à la sécurité ses travailleurs et ses cadres opérationnels et leur faire passer un examen agréé. Les programmes de formation ainsi que les questions d'examen sont standardisés. Seuls les centres d'examen agréés dans le cadre du système VCA peuvent délivrer les certificats de formation nécessaires. Ce cours a pour objectif de préparer les travailleurs à la réussite de l'examen « Sécurité de base VCA » ou « VOL-VCA », pour les cadres opérationnels.

Les formations sont organisées avec minimum 8 participants. (< de 8 personnes prix sur demande)

Prix (hors TVA) à partir de 8 participants :

- ▶ Formation B-VCA (VCA de base) :
 - ▶ Prix de groupe : **sur demande**
 - ▶ Prix par participant pour l'examen : **60 €**
 - ▶ *Prix par participant pour l'examen (autre langue que français) : 80 €*
 - ▶ Documentation (en option) manuel du Besacc : **25 €**
- ▶ Formation VOL-VCA (VCA Cadres opérationnels) :
 - ▶ Prix de groupe : **sur demande**
 - ▶ Prix par participant pour l'examen : **60 €**
 - ▶ *Prix par participant pour l'examen (autre langue que français) : 80 €*
 - ▶ Documentation (en option) manuel du Besacc : **50 €**



Commission paritaire 149.01 :

- ▶ Renseignements pour l'obtention de primes : <http://www.vormekek-formelec.be/cr-dit-prime/>

Déroulement en pratique :

- ▶ **B-VCA**
 - ▶ 7 heures de cours + 1 heure d'examen
 - ▶ De 8h à 16h → formation (15' de pause le matin / 30' de pause le midi & 15' de pause l'après-midi)
 - ▶ De 16h15 à 17h15 → passage de l'examen par un examinateur extérieur (obligation légale)
- ▶ **VOL-VCA**
 - ▶ 7 heures de cours + 1 heure 15' d'examen
 - ▶ De 8h à 16h → formation (15' de pause le matin / 30' de pause le midi & 15' de pause l'après-midi)
 - ▶ De 16h15 à 17h30 → passage de l'examen par un examinateur extérieur (obligation légale)
- Nous parcourons tous les chapitres du VCA. Nos formateurs évalueront tout au long de la formation, via des exercices « test », le taux de compréhension des participants

Programme :

- ▶ Rappel de la réglementation en matière de bien-être des travailleurs
- ▶ Les principes de prévention
- ▶ Procédures (permis de travail, permis de feu ...)
- ▶ Substances dangereuses
- ▶ Incendie et explosion
- ▶ Travail dans les espaces confinés
- ▶ Machines et outillage
- ▶ Port et levage de charges
- ▶ Trébuchement, glissades et chutes
- ▶ Travaux en hauteur
- ▶ Risques électriques
- ▶ Équipements de protection individuelle
- ▶ La signalisation de sécurité
- ▶ ...
- ▶ Simulation d'Examen